

Allergies alimentaires

Procédure et mesures d'urgence pour les écoles primaires

Adapté du protocole d'Allergies Québec, *Manger sans crainte*.

Arrimé au [Guide de bonnes pratiques pour la gestion des allergies alimentaires en milieu scolaire primaire à Montréal, 2020](#) (i)

Bureau des services éducatifs complémentaires
Bureau des communications

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 

L'anaphylaxie est une réaction allergique grave et soudaine qui peut entraîner la mort. Dès qu'un auto-injecteur est prescrit par un médecin, c'est que l'élève présente un risque d'anaphylaxie. L'allergie alimentaire doit donc être prise au sérieux, peu importe l'aliment en cause.

Tous les membres du personnel scolaire ont la responsabilité d'intervenir en présence d'une personne présentant une réaction anaphylactique et peuvent lui administrer de l'épinéphrine à l'aide d'un auto-injecteur, même en l'absence d'autorisation écrite du responsable (parent ou tuteur) de l'enfant.

Le dossier des allergies alimentaires est une responsabilité partagée entre l'école (toute l'équipe-école) et les infirmières scolaires.

La protection des élèves allergiques est la responsabilité de tous. Le partage des responsabilités entre les différents acteurs interpellés par ce guide est indispensable pour assurer un milieu scolaire sécuritaire.

La mise en œuvre de ce guide ne devrait pas reposer sur les épaules d'une seule personne; elle devrait faire l'objet d'un effort collectif pour le bien-être de tous les élèvesⁱ.

Identification

- Chaque année, demander au responsable de l'enfant allergique de :
 - Remplir la fiche santé lors de l'inscription afin que l'information concernant les allergies soit disponible avant le début de l'année scolaire (Formulaire CSDM N090)
 - Fournir un ou, idéalement, deux auto-injecteurs identifiés au nom de l'élève. Le parent est responsable de remplacer l'auto-injecteur lorsque celui-ci est périmé.
- S'assurer que l'infirmière reçoit la fiche santé (recto-verso) des élèves afin de remplir le plan d'urgence individualisé.
- Afficher la liste des élèves allergiques (avec photo) près de l'endroit où sont entreposés les auto-injecteurs.
- Afficher la liste des élèves et leur(s) allergie(s) dans un endroit stratégique unique pour toutes les classes (ex. : immédiatement à droite de l'interrupteur de chaque classe). L'affichage de ce document doit se faire dans le même endroit pour toutes les écoles afin d'aider le personnel scolaire permanent et les suppléants à trouver rapidement l'information nécessaire en cas d'urgence.

- Informer tous les membres du personnel de l'identité des élèves allergiques (niveau, classe, nom et allergie).
- Nommer une personne responsable d'informer le personnel remplaçant de l'identité des élèves allergiques et de l'endroit où se trouvent leurs médicaments.
- **Sensibiliser tous les élèves sur la gravité des allergies alimentaires.**

Entreposage des médicaments

Tous les auto-injecteurs et les autres médicaments fournis par les parents doivent être entreposés dans un endroit hors de portée des enfants, accessible rapidement par le personnel en tout temps et NON FERMÉ À CLÉ.

Si le parent d'un élève demande que son enfant porte son auto-injecteur sur lui en tout temps, la direction doit l'autoriser. Allergies Québec recommande même le port de l'auto-injecteur par tout élève en âge de le faire, c'est-à-dire capable d'en comprendre l'utilisation.

Chaque établissement primaire doit de plus posséder un auto-injecteur junior et un standard. Il faut s'assurer de rapporter rapidement les auto-injecteurs périmés à la pharmacie et de les remplacer.

Formation

Une formation, élaborée par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), **d'une durée d'une heure trente** offerte par l'infirmière scolaire donne droit à une certification de trois ans. Cette formation comprend :

- 1) Les allergies dont les élèves souffrent (en lien avec les fiches santé remplies par les parents)
- 2) La reconnaissance des symptômes
- 3) Les mesures d'urgence
- 4) L'utilisation de l'auto-injecteur (portion pratique)
- 5) Les mesures de prévention (voir aussi la formation offerte par le Bureau des services éducatifs complémentaires)

Une fois par année, l'infirmière scolaire peut offrir un **rappel à tout le personnel** de l'école.

Mesures d'urgence

En **présence d'une réaction sévère dans une seule catégorie de symptômes ou d'au moins une réaction dans deux catégories de symptômes** (voir plus bas ou l'affiche *Utilisation de l'auto-injecteur*) :

- 1) Administrer l'épinéphrine;
- 2) Appeler le 911;
- 3) Étendre l'élève sur le dos et surélever ses jambes. L'asseoir s'il a des nausées, des vomissements ou des difficultés respiratoires;
- 4) Si les symptômes ne s'améliorent pas, administrer une deuxième dose d'épinéphrine, aussi rapidement que 5 minutes après la première dose;
- 5) Assurer la prise en charge de l'élève par les ambulanciers;
- 6) Prévenir la personne responsable de l'élève à contacter en cas d'urgence.

Symptômes

Digestifs : nausée, vomissements, diarrhée, crampes au ventre	Cutanés : éruption cutanée, enflure, démangeaisons, plaques rouges
Respiratoires : essoufflement, toux, respiration sifflante, enflure des voies respiratoires, serrement de la gorge ou dans la poitrine, écoulement ou congestion nasale, difficulté à avaler, voix rauque	Reliés à la tension artérielle : étourdissements/vertige, perte de connaissance, somnolence, grande faiblesse

* Attention : il existe plus d'un regroupement de symptômes, veuillez à consulter l'infirmière scolaire pour uniformiser l'approche dans votre école. La formation permettra d'approfondir ces connaissances.

Le MSSS a développé un protocole d'intervention auprès de personnes victimes de réactions allergiques graves indiquant les situations d'urgence (incluant les symptômes) dans lesquelles il est nécessaire d'administrer un auto-injecteur d'épinéphrine. L'épinéphrine est le seul médicament à administrer en cas d'anaphylaxie. En vertu de l'article 3 du Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence : « En l'absence d'un premier répondant ou d'un technicien ambulancier, toute personne peut administrer de l'adrénaline lors d'une réaction allergique sévère de type anaphylactique à l'aide d'un dispositif auto-injecteur (...) »¹.

À l'école, les antihistaminiques (ex. : Benadryl, Claritin, etc.) ne doivent pas être administrés pour gérer les cas d'anaphylaxie, car ceux-ci ne peuvent pas arrêter l'anaphylaxie et pourraient retarder l'administration de l'épinéphrine, réduisant ainsi son efficacité. De plus, le personnel scolaire ne peut faire une évaluation de l'état de santé nécessaire à l'administration d'antihistaminiques prescrits ni assurer la surveillance de l'élève requise après la prise d'antihistaminiques¹.

Prévention

Au CSSDM, pour réduire les risques de réactions allergiques chez certains élèves, nous demandons aux parents leur collaboration afin de **ne pas inclure dans la boîte à lunch des aliments contenant des noix et des arachides, deux des allergènes les plus courants**. Toutefois, aucun membre du personnel ne peut confisquer un ou des éléments de la boîte à lunch d'un élève sous prétexte qu'il contient un ou des allergènes. Tous doivent cependant s'assurer que les mesures de prévention suivantes sont appliquées pour réduire les risques d'exposition aux allergènes.

Interdire des aliments ne garantit pas un milieu scolaire sans allergènes. La mise en place de mesures préventives est la méthode la plus efficace pour réduire le risque d'exposition aux allergènes et éviter les conséquences graves des réactions anaphylactiques¹.

Dans tout l'établissement

- Demander la collaboration des parents afin de ne pas inclure d'aliments contenant des arachides ou des noix dans les boîtes à lunch des élèves. Outils disponibles : Exemple de lettre aux parents (<http://cybersavoir.csdm.qc.ca/nutrition/2016/06/06/les-repas-apportes-de-la-maison/>).

Lors des repas et des collations

- Assurer le lavage des mains avec de l'eau et du savon avant et après avoir mangé
- Nettoyer les surfaces avant et après les repas et collations
- Assurer une surveillance active des élèves aux repas et aux collations
- Interdire l'échange et le partage de nourriture, contenants, gourdes d'eau et ustensiles et expliquer aux élèves que c'est une question de sécurité
- Suggérer aux enfants allergiques d'utiliser un napperon au repas et aux collations
- Les élèves allergiques devraient toujours s'asseoir au même endroit durant les repas et les collations.
- Informer les parents d'enfants allergiques de tout aliment offert à l'école;
- Interdire à tous les élèves la consommation d'aliments dans le transport scolaire;
- Informer et sensibiliser le personnel scolaire, les parents et les élèves des mesures de prévention mises en place.

Lors de l'utilisation du micro-onde

- Réchauffer le plat de l'élève allergique en premier, en utilisant un couvercle pour micro-ondes propre et nettoyer avec un nettoyant et dégraissant commercial [après chaque utilisation](#)
 - [Privilégier l'utilisation du contenant isotherme \(Thermos\)](#)

Lors des sorties

- Apporter les auto-injecteurs des enfants allergiques présents
 - Précisons que l'épinéphrine peut tolérer des écarts de température entre 15°C et 30°C, mais ne peut pas être gelée ni être exposée au soleil à de très hautes températures (ex. : dans un autobus scolaire).

Note : Le [Guide de bonnes pratiques pour la gestion des allergies alimentaires en milieu scolaire primaire à Montréal](#) contient des outils et des informations complémentaires.